

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2015 B 01161

Numéro SIREN : 413 101 957

Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 16110

4, Rue Fernand Forest

6, place de la Pyramide

49000 Angers

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la CRCC d'Angers

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

FINANCIERE DE L'IMMOBILIER

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

4, Rue Fernand Forest

49000 Angers

Membre de la CRCC d'Angers

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associée unique de la société FINANCIERE DE L'OMBREE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DE L'OMBREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- la note « Évènements postérieurs à la clôture » du paragraphe VI « Autres informations » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le contexte dans lequel les comptes consolidés ont été arrêtés.
- La note « Faits caractéristiques de l'exercice » et la note D) « Contrat de Fiducie » du paragraphe II « Périmètre de consolidation » qui exposent la conclusion le 25 juillet 2019 d'une nouvelle convention de fiducie sûreté-gestion avec la société Solutions Fiducie, son objet et les modalités de prise en compte de cette opération dans les comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, tel que précisé dans la note 9 « Contrats à long terme » du paragraphe D « Principes de consolidation » de l'annexe. Nous avons été conduits dans ce cadre à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par le Groupe, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- La note 1 « Immobilisations corporelles et incorporelles » du paragraphe C « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des frais de recherche et développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les éléments justifiant de l'évaluation de ces frais, contrôlé la pertinence des amortissements et dépréciations pratiqués, et nous nous sommes assurés que le paragraphe de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.
- La note 3 « Stocks et en-cours » du paragraphe C « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les éléments probants justifiant de l'évaluation des stocks, contrôlé la pertinence des taux de provision pour dépréciation retenus et nous nous sommes assurés que le paragraphe de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

- Votre Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges destinées à couvrir respectivement le coût estimé des litiges et contentieux identifiés à la date de clôture et les charges résultant d'engagements, tel qu'exposé dans la note 5 « Provisions pour risques et charges » du paragraphe C « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions, à revoir les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables importantes des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Des provisions pour charges ont été constituées dans le cadre de la mise en œuvre de deux plans de sauvegarde de l'emploi, tel qu'il est indiqué dans la note M « Provisions pour risques et charges » du paragraphe IV de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la direction sur lesquelles se fonde l'estimation de ces provisions, à revoir sur la base de tests les calculs effectués par le Groupe, et à contrôler les estimations retenues par la direction.
- La note A « Ecarts d'acquisition » du paragraphe IV de l'annexe expose les modalités de valorisation et de dépréciation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et les modalités de réalisation des tests de dépréciation. Nous avons vérifié que ce paragraphe de l'annexe fournit une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 30 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associée unique appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Angers et Saint Herblain, le 22 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

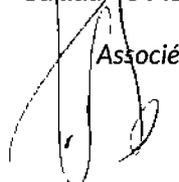
FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

Deloitte & Associés

Frédéric PLOQUIN

Associé


Guillaume PILAT

Associé


Eric PIOU

Associé


Bilan Actif consolidé

		Montant Brut	Dépréciation	31/12/2019	31/12/2018
ECART D'ACQUISITION	I	10 867 617	9 984 737	882 880	882 880
Capital souscrit non appelé	II				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement		2 295 222	1 936 237	358 985	841 379
Concessions, brevets, droits similaires		8 593 425	7 135 643	1 457 782	1 461 985
Fonds commercial		2 170 593	1 812 477	358 116	358 116
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations en cours		62 745		62 745	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		2 433 785	292 641	2 141 144	2 661 313
Constructions		21 522 472	11 298 098	10 224 374	12 877 194
Installations techniques, matériel, outillage		50 180 534	40 826 695	9 353 839	10 277 727
Autres immobilisations corporelles		12 999 530	10 846 006	2 153 524	2 623 253
Immobilisations en cours		572 336	49 872	522 464	586 757
Avances et acomptes					402 583
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation		3 615 027	3 615 027		
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mise en équivalence					
Créances rattachées à des participations		1 407 534		1 407 534	72 727
Autres titres immobilisés		52 750	5 749	47 001	41 001
Prêts		328 315		328 315	331 097
Autres immobilisations financières		1 045 788	13 556	1 032 232	753 346
TOTAL III		107 280 056	77 832 001	29 448 055	33 288 478
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements		44 878 785	3 914 072	40 964 713	52 624 079
En-cours de production de biens		15 799 045	1 075 702	14 723 343	15 009 579
En-cours de production de services					365 796
Produits intermédiaires et finis		7 127 421	482 793	6 644 628	10 707 611
Marchandises					4 213
Avances, acomptes versés sur commandes		4 573 636		4 573 636	3 064 886
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés		52 054 627	2 929 771	49 124 856	49 352 768
Actifs d'impôt différé					
Autres créances		26 850 557		26 850 557	39 323 491
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		254 491		254 491	354 547
Actions propres					
Disponibilités		31 704 835		31 704 835	12 938 603
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		1 168 725		1 168 725	1 352 537
TOTAL IV		184 412 122	8 402 338	176 009 784	185 098 110
Charges à répartir s/plusieurs exercices	V	568 487		568 487	
Primes remboursement des obligations	VI	1 327 500		1 327 500	
Ecart de conversion actif	VII				
Ecart d'arrondi actif	VIII				
TOTAL GENERAL	(I à VIII)	304 455 782	96 219 076	208 236 706	219 269 468

Bilan Passif consolidé

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	11 336 464	11 336 464
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserve du groupe	50 189 439	37 660 590
Ecart de conversion groupe	167 841	155 247
Report à nouveau	-44 939 606	-22 886 312
Résultat Groupe	-8 784 761	-9 539 457
Subventions d'investissements		
Amortissement dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
TOTAL I	8 169 377	16 926 532
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	728 669	101 014
Ecart de conversion hors groupe	3 943	-23 141
Résultat hors groupe	673 871	-323 593
TOTAL II	1 406 483	-245 720
AUTRES FONDS PROPRES		
Obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN)	2 662 500	
Avances conditionnées	309 113	1 419 730
TOTAL III	2 971 613	1 419 730
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisitions de titres		3 660
Provisions pour risques	8 841 964	16 261 609
Provisions pour charges	8 255 972	8 308 319
Provisions pour passif d'impôt différé		
TOTAL IV	17 097 936	24 573 588
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	23 043 205	22 603 679
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 447 098	36 520 542
Concours bancaires courants	2 060 762	3 293 520
Emprunts en crédit-bail	6 637 456	870 574
Emprunts et dettes financières divers	2 217 294	1 916 697
Passif nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 959 067	11 073 688
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 052 184	65 378 613
Dettes fiscales et sociales	33 967 796	29 901 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122 619	26 178
Autres dettes	3 534 044	2 431 043
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 549 772	2 579 022
TOTAL V	178 591 297	176 595 338
Ecart de conversion passif	VI	
Ecart d'arrondi passif	VII	
TOTAL GENERAL	(I à VII)	208 236 706
		219 269 468

Compte de résultat consolidé

	31/12/2019	31/12/2018
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France		750 348
Ventes de marchandises Export		84 708
Production vendue de biens France	189 550 167	189 100 310
Production vendue de biens Export	130 507 337	148 935 021
Production vendue de services France	28 165 509	21 058 210
Production vendue de services Export	2 126 744	1 622 499
TOTAL I	350 349 757	361 551 096
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	-3 996 322	-312 216
Production immobilisée		21 505
Subventions d'exploitation	1 155 978	344 175
Reprises de dépréciations, provisions, amortiss., et transferts de charges	10 733 219	10 036 930
Autres produits	794 733	747 107
TOTAL II	8 687 608	10 837 501
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		77 380
Variation des stocks de marchandises	16 146	45 024
Achats de matières premières et autres approvisionnements	194 399 125	211 414 668
Variation des stocks de matières premières et approvisionnements	9 805 053	773 674
Autres achats et charges externes	43 345 997	38 728 199
Impôts, taxes et versements assimilés	4 676 112	5 094 384
Salaires et traitements	77 464 213	81 024 219
Charges sociales	19 663 346	21 459 718
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 331 045	7 575 546
Dotations aux dépréciations d'immobilisations		
Dotations aux dépréciations d'actifs circulants	4 990 489	7 286 256
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 067 416	2 820 109
Autres charges	1 082 878	1 194 495
TOTAL III	363 841 820	377 493 672
RESULTAT D'EXPLOITATION	(I + II - III)	-4 804 455
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

Compte de résultat consolidé (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	40	40
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 785	1 641
Autres intérêts et produits assimilés	109 112	54 070
Reprises de dépréciations, provisions, et transferts de charges	31 476	346 169
Différences positives de change	15 468	47 615
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Ecart de conversion		
TOTAL IV	164 881	449 535
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		31 477
Intérêts et charges assimilées	2 420 558	2 247 106
Différences négatives de change	189 182	124 690
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		12 820
Ecart de conversion	-2	-2
TOTAL V	2 609 738	2 416 091
RESULTAT FINANCIER	(IV - V)	-2 444 857
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-7 249 312	-7 071 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 125 068	874 046
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	7 086 367	3 740 089
Reprises de dépréciations, provisions, et transferts de charges	9 585 942	5 036 701
TOTAL VI	18 797 377	9 650 836
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 906 827	4 773 645
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 059 156	3 352 095
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 658 616	3 850 261
TOTAL VII	18 624 599	11 976 001
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VI - VII)	-2 325 165
Impôts dus sur les bénéfices	1 038 016	473 015
Impôts différés sur les bénéfices		
TOTAL VIII	1 038 016	473 015
TOTAL DES PRODUITS	(I + II + IV + VI)	377 878 617
TOTAL DES CHARGES	(III + V + VII + VIII)	385 993 167
Résultat des sociétés intégrées	-8 114 550	-9 869 811
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts acquisitions	-3 660	-6 761
Résultat d'ensemble consolidé	-8 110 890	-9 863 050
RESULTAT GROUPE	-8 784 761	-9 539 457
RESULTAT HORS GROUPE	673 871	-323 593
Résultat par action	-12,39859	-13,46375
Résultat dilué par action	-12,39859	-13,46375

Soldes intermédiaires de gestion consolidés

	31/12/2019	%	31/12/2018	%
Ventes de marchandises			835 056	0,23
Production vendue	350 349 757	101,15	360 716 040	99,85
+ Production stockée	-3 996 322	-1,15	-312 216	-0,09
+ Production immobilisée			21 505	0,01
PRODUCTION + VENTES	346 353 435	100,00	361 260 385	100,00
- Coût d'achat des marchandises vendues	16 146	0,00	122 404	0,03
- Coût d'achat matières et approvisionnements	204 204 178	58,96	212 188 342	58,74
- Sous-traitance	9 685 626	2,80	6 989 019	1,93
MARGE BRUTE GLOBALE	132 447 485	38,24	141 960 620	39,30
- Autres achats et charges externes	33 660 371	9,72	31 739 180	8,79
VALEUR AJOUTEE	98 787 114	28,52	110 221 440	30,51
+ Subventions d'exploitation	1 155 978	0,33	344 175	0,10
- Impôts et taxes	4 676 112	1,35	5 094 384	1,41
- Charges de personnel	97 127 559	28,04	102 483 937	28,37
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 860 579	-0,54	2 987 294	0,83
+ Transferts de charges d'exploitation	644 168	0,19	741 894	0,21
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION RETRAITE	-1 216 411	-0,35	3 729 188	1,03
+ Reprises dépré. actif circulant et prov. risques et ch.	10 087 501	2,91	9 254 882	2,56
- Dotations dépré. actif circulant et prov. risques et ch.	7 059 624	2,04	10 106 365	2,80
+ Autres produits	794 733	0,23	747 107	0,21
- Autres charges	1 082 878	0,31	1 194 495	0,33
E.B.I.T.D.A	1 523 321	0,44	2 430 317	0,67
+ Reprises d'amortissements des immobilisations	1 550	0,00	40 154	0,01
- Dotations amortiss. dépré. immobilisations	6 329 326	1,83	7 575 546	2,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 804 455	-1,39	-5 105 075	-1,41
+ Produits financiers	164 881	0,05	449 535	0,12
- Charges financières	2 609 738	0,75	2 416 091	0,67
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-7 249 312	-2,09	-7 071 631	-1,96
Produits exceptionnels	18 797 377	5,43	9 650 836	2,67
- Charges exceptionnelles	18 624 599	5,38	11 976 001	3,32
RESULTAT EXCEPTIONNEL	172 778	0,05	-2 325 165	-0,64
- Impôt dus sur les sociétés	1 038 016	0,30	473 015	0,13
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	-8 114 550	-2,34	-9 869 811	-2,73
- Dotations amortissement écarts d'acquisition	-3 660	0,00	-6 761	0,00
Résultat d'ensemble consolidé	-8 110 890	-2,34	-9 863 050	-2,73
RESULTAT GROUPE	-8 784 761	-2,54	-9 539 457	-2,64
RESULTAT HORS GROUPE	673 871	0,19	-323 593	-0,09

Bilan financier consolidé

ACTIF - Emplois	31/12/2019	31/12/2018	PASSIF - Ressources	31/12/2019	31/12/2018
Ecarts d'acquisition	882 880	882 880	Capital, primes et réserves groupe	16 954 138	26 465 989
Immobilisations incorporelles	2 237 628	2 661 480	Résultat groupe	-8 784 761	-9 539 457
Immobilisations corporelles	24 395 345	29 428 827	Capitaux propres groupe	8 169 377	16 926 532
Immobilisations financières	2 815 082	1 198 171	Intérêts minoritaires	1 406 483	-245 720
			Avances conditionnées	2 971 613	1 419 730
			Provisions pour risques et charges	17 097 936	24 573 588
			Emprunts obligataires	23 043 205	22 603 679
			Financements à moyen/long terme	41 084 554	37 391 116
			Dettes financières diverses	2 217 294	1 916 697
Biens stables (I)	30 330 935	34 171 358	Capitaux permanents (II)	95 990 462	104 585 622
			Fonds de roulement (II-I)	65 659 527	70 414 264
Stocks et en-cours	62 332 684	78 711 278			
Avances et acomptes versés	4 573 636	3 064 886	Avances et acomptes reçus	12 959 067	11 073 688
Créances clients et rattachés	49 124 856	49 352 768	Fournisseurs et rattachés	56 052 184	65 378 613
Autres créances et divers	29 915 269	40 676 028	Autres dettes et divers	41 174 231	34 938 025
Mobilisation d'affacturage	39 053 499	38 674 724			
Biens circulants (III)	184 999 944	210 479 684	Passif circulant (IV)	110 185 482	111 390 326
B.F.R. (III-IV)	74 814 462	99 089 358			
Valeurs mobilières de placement	254 491	354 547	Concours bancaires courants	2 060 762	3 293 520
Disponibilités	31 704 835	12 938 603			
Mobilisation d'affacturage	-39 053 499	-38 674 724			
Liquidités (V)	-7 094 173	-25 381 574	Financements court terme (VI)	2 060 762	3 293 520
Trésorerie nette (V-VI)	-9 154 935	-28 675 094			
TOTAL BILAN ACTIF	208 236 706	219 269 468	TOTAL BILAN PASSIF	208 236 706	219 269 468

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat d'ensemble consolidé	-8 110 890	-9 863 050
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements des écarts d'acquisition	-3 660	-6 761
Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé	6 426 229	6 290 417
Amortissements et dépréciations des autres postes d'actif (1)	1 719	
Provisions pour risques et charges	-7 483 448	-1 046 622
Abandon des avances conditionnées cité	-750 000	
Subventions virées en résultat	-358 264	-173 950
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt	-2 878 374	-1 077 141
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-13 156 688	-5 877 107
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1) :		
Stocks et en-cours	16 474 225	5 066 561
Clients et rattachés	1 300 778	590 142
Fournisseurs et rattachés	-9 510 601	7 085 510
Créances et dettes fiscales et sociales	8 603 264	563 001
Autres créances et dettes	9 269 328	-9 018 870
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	12 980 306	-1 590 763
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-800 937	-591 048
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-3 568 707	-4 614 977
Acquisitions d'immobilisations financières	-348 135	-113 356
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	5 465 200	3 127 301
Cessions/Réductions d'immobilisations financières	169 649	113 534
Variation des créances et dettes sur immobilisations	696 441	-1 061 794
Incidence des variations de périmètre (2)		23 917
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	1 613 511	-3 116 423
Capital appelé versé	51 721	
Subventions d'investissement reçues	15 820	249 647
Emissions d'emprunts	6 354 283	8 687 762
Cession-bail financement par crédit-bail	6 067 250	
Remboursements d'emprunts et assimilés	-7 803 503	-8 790 474
Variation des intérêts courus	442 981	436 275
Variation des emprunts et dettes financières divers	239 606	135 108
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	5 368 158	718 318
Incidence des variations de cours des devises (IV)	-63 041	10 432
Variation de trésorerie (I à IV)	19 898 934	-3 978 436
Trésorerie d'ouverture	9 999 630	13 978 066
Trésorerie de clôture	29 898 564	9 999 630

(1) Variation nette de dépréciations.

(2) En 2018, cession de 4 % des titres IOT SUZHOU par EOLANE CHINA. En 2019, il n'y a pas d'incidence liée aux variations de périmètre car la cession partielle des titres China fait l'objet d'un différé de paiement.

Tableau de variation des capitaux propres consolidé

Nature	Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2017	26 550 980	50 294	26 601 274
Variation de capital de l'entité consolidante			
Résultat 31/12/2018	-9 539 457	-323 593	-9 863 050
Distributions effectuées par l'entité consolidante			
Variation des écarts de conversion	-85 114	-2 020	-87 134
Changements de méthodes comptables			
Variation de pourcentages d'intérêts		29 601	29 601
Autres variations	122	-1	121
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2018	16 926 532	-245 720	16 680 812
Variation de capital de l'entité consolidante			
Résultat 31/12/2019	-8 784 761	673 871	-8 110 890
Distributions effectuées par l'entité consolidante			
Variation des écarts de conversion	10 467	12 812	23 279
Variation de pourcentages d'intérêts		965 513	965 513
Autres variations	17 139	7	17 146
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2019	8 169 377	1 406 483	9 575 860

ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

- **Note sur la continuité d'exploitation**

Le premier semestre 2019 a été marqué par une nouvelle dégradation de la rentabilité de la société liée aux surcoûts générés par les transferts d'activité (fermeture du site de Roncq en mars 2019, stratégie de spécialisation des sites) et l'organisation par BUSINESS UNIT/marché mise en place, qui a complexifié l'organisation et généré de nombreux doublons.

Le premier semestre 2019 a, également, été impacté par les conséquences d'un marché mondial des composants en crise en 2018. Il en a résulté pour Eolane des décalages de production par manque de certains composants pour finaliser les productions, et en parallèle, une forte hausse des stocks de composants pour sécuriser les approvisionnements.

Pour faire face à cette situation et disposer de plus de souplesse en termes de trésorerie, le groupe est entré en discussion avec ses principaux clients, banquiers, l'Etat et ses actionnaires pour mettre en place un accord permettant au groupe de faire face à ses besoins de trésorerie pour les 3 années à venir.

Ce protocole d'accord a fait l'objet d'une signature entre les parties concernées le 23 juillet 2019.

Une nouvelle équipe de direction a rejoint l'entreprise à partir de juin 2019 qui s'est attelée à réduire les stocks et les coûts de fonctionnement et à régler les problèmes de production.

Le chiffre d'affaires est reparti en croissance sur le deuxième semestre et l'exploitation est revenue bénéficiaire en France sur le 4ème trimestre.

Les activités à l'International ont poursuivi leur dynamique autofinancée par les résultats de chaque filiale internationale.

Le Groupe dispose, aujourd'hui, des moyens financiers pour dérouler sa stratégie de restructuration dans le cadre des hypothèses de travail retenues pour le business plan de l'entreprise.

- **EOLANE CHINA**

En 2019, FDO a cédé 6 % des titres d'Eolane China pour 1 403 628 €uros.

Il a été constaté une charge exceptionnelle de 801 368 €uros correspondant à la sortie de fonds propres du sous-groupe EOLANE CHINA.

Cette cession a généré une plus-value dans les comptes consolidés de 602 260 €uros.

- **Création FIDUCIE 2**

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2019, la société a conclu une convention de fiducie sureté-gestion avec notamment, la société FINANCIERE DE L'OMBREE comme Constituant et la société SOLUTIONS FIDUCIE comme Fiduciaire, en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société FINANCIERE DE L'OMBREE.

La société Fiducie 2 a été créée.

- **EOLANE RONCQ**

La provision, relative au plan de sauvegarde pour l'emploi constitué en 2017 pour 8 706 963 €uros, a été reprise et utilisée pour 5 598 862 €uros au cours de l'exercice.

Une provision pour remise en état des locaux a été constituée au 31 Décembre 2019 pour un montant de 399 000 €uros.

La société a cessé son activité au 31 Mars 2019.

- **EOLANE VAILHAUQUES**

Suite à l'annonce de la fermeture du site de Vailhauquès, prévue en Novembre 2018, un plan de sauvegarde pour l'emploi a été mis en place.

Ce dernier fait l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 100 000 €uros au 31 Décembre 2019.

- **CESSION-BAIL**

Bâtiment ANGERS :

Le 23 octobre 2019, la SCI LES JUSTICES a levé, par anticipation, l'option d'achat de son crédit-bail immobilier. Il s'agit d'un ensemble immobilier qui est donné en location à EOLANE ANGERS.

Le 20 décembre 2019, la SCI LES JUSTICES a cédé à ALTER ECO (SEM) un ensemble immobilier pour une valeur de 3 835 000 €uros. Concomitant à cet acte, un bail a été signé entre ALTER ECO et EOLANE ANGERS pour la location de ce même ensemble immobilier.

La société ALTER ECO a donc proposé le portage de cet investissement, avec mise à disposition des locaux au profit de la société EOLANE ANGERS, par bail commercial d'une durée ferme de dix (10) années, avec un loyer calculé sur la base de 11,50 % du montant de l'investissement estimé à quatre millions cent mille euros (4 100 000.00 euros) HT.

La plus-value de cession de 3 255 352 €uros a été neutralisée et le plan d'amortissement initial a été maintenu.

Bâtiment COMBREE

Le 20 décembre 2019, EOLANE COMBREE a cédé à ALTER ECO (SEM) un ensemble immobilier pour une valeur de 2 232 250 €uros. Concomitant à cet acte, un bail a été signé entre ALTER ECO et EOLANE COMBREE pour la location de ce même ensemble immobilier.

La société ALTER ECO a donc proposé le portage de cet investissement, avec mise à disposition des locaux au profit de la société EOLANE COMBREE, par bail commercial d'une durée ferme de dix (10) années, avec un loyer calculé sur la base de 11,50 % du montant de l'investissement estimé à deux millions quatre cent mille euros (2 400 000.00 euros) HT.

La plus-value de cession de 1 436 163 €uros a été neutralisée et le plan d'amortissement initial a été maintenu.

- **INTEGRATION FISCALE**

Suite à l'avenant du 27 Décembre 2019 relatif à la convention d'intégration fiscale du 04 Février 2010 entre les sociétés FINANCIERE DE L'OMBREE (société mère) et EOLANE MONTCEAU LES MINES, le principe de réallocation des déficits a été supprimé et remplacé par le principe de neutralité.

I) Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation

Les comptes consolidés de la société FINANCIERE DE L'OMBREE sont établis et présentés conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement n° 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable modifié relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

1- Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement 99-02 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

2- Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2019, avec une durée d'exercice de 12 mois.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition. Il intègre les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de cession.

3- Conversion des états financiers des sociétés tenus en monnaie étrangère

Les comptes des entités tenus en monnaie étrangère sont convertis en euros comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, que sur le résultat provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion » ;
- Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net d'une entreprise du groupe dans une entreprise étrangère consolidée, sont portées dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion ».

4- Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale, ont été éliminés.

L'élimination des transactions, ainsi que des actifs et passifs réciproques libellés en monnaies étrangères, a été effectuée sur la base des montants convertis en euros.

5- Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecart d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition, dont la durée d'utilisation est limitée, sont amortis sur cette durée. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;
- Les écarts d'acquisition, dont la durée d'utilisation est non limitée, ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Cette dernière est définitive et ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

1- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif. Un amortissement économique sur 5 ans est comptabilisé à compter de la date de mise en service ou au début de l'utilisation prévue.

La méthode de comptabilisation par composants a été appliquée pour les ensembles immobiliers, notamment pour ceux pris en vertu d'un contrat de crédit-bail, ainsi que pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation lors de leur entrée dans le groupe.

La ventilation retenue est la suivante :

Gros-œuvre pour	75 %	-	amorti sur 25 ans.
Façade pour	10 %	-	amorti sur 20 ans.
Installations Générales pour	10 %	-	amorti sur 15 ans.
Aménagements pour	5 %	-	amorti sur 10 ans.

• Amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, logiciels, brevets, licences	3 à 5 ans
- Matériels industriels et commerciaux	3 à 6 ans
- Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 6 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	6 à 10 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

• Dépréciation

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Les groupes d'actifs, auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition et fonds commerciaux non amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle ; cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

• Dépréciation (Suite)

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, aux écarts d'acquisition et fonds commerciaux, puis, aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Les dépréciations comptabilisées sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

2- Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3- Stocks et en-cours**• Matières premières**

Les stocks de matières premières sont évalués au coût de revient d'achat moyen pondéré.

• Marchandises

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

• Produits finis et en-cours**✓ Pour les sociétés EOLANE COMBREE :**

Les produits et les études en-cours sont chiffrés au prix d'achat moyen pondéré pour les matières premières et au prix de vente minoré d'un coefficient de 0,35 pour obtenir un prix de revient pour la main d'œuvre. A compter de l'exercice 2017, la méthode utilisée est celle de l'avancement.

✓ Pour EOLANE ANGERS, EOLANE RONCQ :

Les produits et les études en-cours sont chiffrés au prix d'achat moyen pondéré pour les matières premières et au prix de revient pour la main d'œuvre. Il est tenu compte ensuite du pourcentage d'avancement de chaque commande.

✓ Pour EOLANE NEUILLY-EN-THELLE :

Les produits et en-cours de production sont valorisés après prise en compte du coût des composants, de la main d'œuvre définie à partir des gammes établies pour chaque produit, et éventuellement, des achats de sous-traitance suivant les prix définis par la nomenclature. Un abattement est pratiqué produit par produit pour tenir compte du niveau d'avancement et pour éliminer la marge finale.

✓ Pour EOLANE MONTCEAU, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE VALENCE :

Les produits fabriqués et en-cours sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

✓ Pour EOLANE LES ULIS :

Les produits sont valorisés au coût de production.

• Dépréciation de stocks et en-cours

Une dépréciation est effectuée sur les produits et les matières premières dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour et ou à la valeur probable de réalisation.

Une provision est déterminée de manière statistique sur les surstocks (stocks disponibles supérieurs aux besoins connus à la date d'inventaire) et les stocks morts (stocks sans mouvement utile depuis plus de 12 mois).

Les taux de provision sont fondés sur la connaissance des taux de consommations internes passés.

Les provisions ainsi déterminées sont ensuite ajustées sur la base de données économiques non intégrées dans le calcul statistique : engagements contractuels clients de reprise des surstocks, démarrage d'activité, prévisions de commande, etc.

4- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5- Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs aux litiges ponctuels, aux impôts différés, aux engagements en matière de retraite, ainsi qu'aux écarts d'acquisition négatifs.

6- Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7- Modalités de détermination du résultat par action

Le niveau de résultat à prendre en compte pour établir le résultat par action est le résultat revenant à l'entité consolidante, c'est à dire le « Résultat net consolidé - part du groupe ».

Les titres à prendre en considération pour les besoins de la détermination des résultats par actions sont ceux qui donnent un droit illimité aux bénéfices.

Le résultat par action est calculé en retenant le résultat net part du groupe au numérateur, et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice au dénominateur.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

1- Frais accessoires des immobilisations

Conformément au règlement 99-02, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés dans le coût des actifs concernés.

2- Subventions d'investissement

Conformément à la recommandation de l'AMF, les subventions d'investissement ont été déduites des capitaux propres pour être reclassées en produits constatés d'avance.

Conformément au règlement 99-02, l'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer, en application du principe de rattachement des charges aux produits.

3- Provisions réglementées

Conformément au règlement 99-02, l'incidence des écritures à caractère purement fiscal dans les comptes individuels, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

4- Imposition différée

Conformément au règlement 99-02, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé est appréciée avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est à dire 28 %.

5- Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Dépréciations internes de titres, de créances, et provisions internes pour risques ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés.

6- Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

La méthode préférentielle concernant les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement a été appliquée.

Les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en charges de l'exercice dans le compte de résultat consolidé.

7- Coûts de développement

La méthode préférentielle concernant les coûts de développement a été appliquée.

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif immobilisé du bilan consolidé.

8- Contrats de location-financement

La méthode préférentielle concernant les contrats de location-financement a été appliquée.

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les biens pris en location-financement sont considérés comme ayant été achetés à crédit.

Ces biens sont inscrits dans l'actif immobilisé pour la valeur figurant au contrat, à l'exception de ceux dont la valeur n'est pas significative. Ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Au passif du bilan consolidé est inscrite une dette correspondant aux montants des engagements financiers restant dus sur les contrats. Les loyers sont ventilés entre remboursement de la dette et charges financières. Le plan de remboursement de la dette est déterminé en tenant compte de la dégressivité des intérêts.

9- Contrats à long terme

La méthode préférentielle concernant les contrats à long terme a été appliquée.

Les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice, prestations de services ou fournitures de biens, sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement, qui consiste à prendre en compte le chiffre d'affaires et le résultat en fonction du degré d'avancement atteint et à provisionner la totalité des pertes à terme en cas de contrat déficitaire, indépendamment du degré d'avancement atteint.

10- Engagements en matière de retraite

La méthode préférentielle concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

11- Ecart de conversion

La méthode préférentielle concernant les écarts de conversion a été appliquée.

Les écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, figurant dans les comptes individuels, sont inscrits en résultat financier. Les écarts de conversions sur les dettes et créances d'exploitation sont inscrits en résultat d'exploitation

12- Frais de personnel

La participation des salariés et les frais de personnel intérimaire ont été reclassés en charges de personnel.

II) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 28 entités, contre 27 à la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par intégration globale (IG).

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2019	2018	2019	2018	2019	2018
SAS FINANCIERE DE L'OMBREE	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	413 101 957			Entité consolidante		100,00%	100,00%
EURL DIRLANE	La Fresnay 49123 LE-FRESNE-SUR-LOIRE	498 844 349	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FIDUCIE FDO	75008 PARIS		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FIDUCIE 2	75008 PARIS		IG	-	100,00%	-	100,00%	-
SASU EOLANE ANGERS	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	950 020 941	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE ARGENTEUIL	PA des Monts d'Or 69890 LA-TOUR-DE-SALVAGNY	431 896 992	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE CAEN	2 rue Jean Perrin 14460 COLOMBELLES	443 643 549	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE COMBREE	Bd Jean-Baptiste Colbert 49420 OMBREE D'ANJOU	334 300 225	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE DOUARNENEZ	40 route de Lannugat 29100 DOUARNENEZ	751 222 100	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE ENGINEERING	La Fresnay 49123 LE-FRESNE-SUR-LOIRE	444 971 576	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE MONTCEAU	Z.I. Sainte Elisabeth 71300 MONTCEAU-LES-MINES	440 308 708	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE NEUILLY-EN-THELLE	3 avenue de L'Europe 60530 NEUILLY-EN-THELLE	401 910 617	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE RONCQ	Allée des 3 Lions 59223 RONCQ	442 514 857	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE SAINT-AGREVE	ZA de Rascles 07320 SAINT-AGREVE	384 979 555	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE LES ULIS	29 avenue de la Baltique 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE	309 801 140	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE VAILHAUQUES	Route de Bel Air 34570 VAILHAUQUES	453 457 491	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE VALENCE	1 rue Gilles de Roberval 26000 VALENCE	444 617 054	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS CITE HISTORIQUE	7 rue du Bon Puits 49480 VERRIERES EN ANJOU	809 285 984	IG	IG	51,63%	51,63%	51,63%	51,63%

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2019	2018	2019	2018	2019	2018
SASU NANOLANE	57 rue Demorieux 72000 LE MANS	799 386 131	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LES JUSTICES	La Fresnay 49123 LE-FRESNE-SUR-LOIRE	509 361 812	IG	IG	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
EOLANE MAROC	ZI Lot 11 route de Marrakech 26100 Berrechid, Maroc	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EOLANE SOURCING	Hollywood Plaza 610 Nathan Road, Hong-Kong	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EOLANE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT	#9 Dongfu Road, Suzhou I.P., Suzhou, Chine (215123)	-	IG	IG	94,00%	100,00%	94,00%	100,00%
EOLANE TALLINN	Peterburi tee 66 EE 11415 Tallinn, Estonie	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EOLANE CHINA	#9 Dongfu Road, Suzhou I.P., Suzhou, Chine (215123)	-	IG	IG	94,00%	100,00%	94,00%	100,00%
EOLANE TEMARA	43 ZI Massira 1, 12020 Temara, Maroc	-	IG	IG	84,99%	84,99%	84,99%	84,99%
IOT SUZHOU	18 jinfang road 215123 JIANGSU	-	IG	IG	55,93%	59,50%	55,93%	59,50%
SYSCOM ELECTRONIC	Wattstrasse 11-13, 13355 Berlin, Allemagne	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

La CITE DES OBJETS CONNECTES a changé de dénomination et s'appelle dorénavant la CITE HISTORIQUE.

Les titres de participation détenus dans la société EOLANE BANGALORE ont été maintenus à l'actif au vu des restrictions sévères et durables remettant en cause le contrôle et l'influence exercés sur la société et les possibilités de transferts de trésorerie entre la société et le groupe.

Les sociétés consolidées sont détenues directement par FINANCIERE DE L'OMBREE, à l'exception :

- de la société EOLANE TEMARA, détenue par la société EOLANE VAILHAUQUES ;
- des sociétés EOLANE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT et IOT SUZHOU, détenues par la société EOLANE CHINA.

FIDUCIE 1 :

Une convention de fiducie sûreté-gestion a été conclue le 28 Juillet 2017 entre, notamment, FINANCIERE DE L'OMBREE en qualité de Constituant et SOLUTIONS FIDUCIE en qualité de Fiduciaire.

1- Objet

La Fiducie constituée aux termes de la Convention de Fiducie a pour objet :

- la garantie et sûreté du remboursement des créances garanties, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030 et 2372-1 à 2372-5 du Code Civil ;
- la gestion des actifs fiduciaires, en ce inclus notamment la gestion des fruits et produits générés par les titres transférés dans le patrimoine fiduciaire, le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de dividendes EOLANE CHINA Ltd, et le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre des créances de comptes-courants ;
- le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de prix de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd à travers l'exercice de l'option d'achat portant sur lesdits titres et la mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession desdits titres ;
- la mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession des titres et des créances de comptes-courants dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de dénouement ;
- l'affectation du produit net de réalisation de la Fiducie aux fins d'apurement des créances garanties.

La Fiducie créée au titre de la présente Convention de Fiducie est constituée par le transfert en pleine propriété des titres, des créances de comptes-courants, de la créance de prix de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd, de la créance de dividendes EOLANE CHINA Ltd, par le constituant au Fiduciaire, qui les détiendra, dans le patrimoine Fiduciaire, au profit des bénéficiaires qui l'acceptent, étant précisé que la promesse de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd, sur laquelle la créance de prix de vente desdits titres est fondée, fera partie intégrante de la Convention de Fiducie.

2- Durée

La Convention de Fiducie demeurera en vigueur en toutes ses stipulations jusqu'à la survenance du premier de l'un des événements indiqués ci-après :

- le remboursement complet et définitif des créances garanties, attesté par les bénéficiaires ;
- la réalisation de la Fiducie et la fin des opérations de répartition du produit du net de réalisation de la Fiducie ;
- la renonciation de l'ensemble des bénéficiaires à la Fiducie par écrit ;
- au plus tard 99 ans après la date de signature de la Convention de Fiducie.

Lorsque les créances garanties auront été entièrement et définitivement remboursées, ce que les bénéficiaires devront avoir notifié au Fiduciaire dans un délai de cinq jours à compter dudit remboursement définitif, et sous réserve du paiement préalable des sommes dues au Fiduciaire, le Fiduciaire restituera sans stipulation de prix la propriété des titres, des créances de comptes-courants, de la créance de prix de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd et de la créance de dividendes EOLANE CHINA Ltd au constituant, et procédera à toutes formalités qui seraient nécessaires à cet effet, à l'identique de celles réalisées lors de la constitution de la Fiducie.

3- Contrôle

S'agissant d'un contrat de fiducie-sûreté selon lequel FINANCIERE DE L'OMBREE (constituant) donne des actifs en garantie de dettes financières en vue de les récupérer en fin de contrat en l'absence de défaillance, FINANCIERE DE L'OMBREE est réputée conserver le contrôle de la Fiducie. Dès lors, la Fiducie est incluse dans le périmètre de consolidation, consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

FIDUCIE 2 :

Une convention de fiducie sûreté-gestion a été conclue le 25 Juillet 2019 entre, notamment, FINANCIERE DE L'OMBREE en qualité de Constituant et SOLUTIONS FIDUCIE en qualité de Fiduciaire.

1- Objet

La Fiducie constituée aux termes de la Convention de Fiducie a pour objet :

- la garantie et sûreté du remboursement des créances garanties, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030 et 2372-1 à 2372-5 du Code Civil ;
- la gestion des actifs fiduciaires, en ce inclus notamment la gestion des fruits et produits générés par les titres transférés dans le patrimoine fiduciaire, le recouvrement et la gestion des sommes dues par les sociétés du groupe exploitant les sites au titres des baux ;
- la circulation au sein du patrimoine fiduciaire des sommes sous gestion à travers la mise en place de prêts intra-groupes entre le Fiduciaire et les Filiales ;
- la circulation en dehors du patrimoine fiduciaire des sommes sous-gestion à travers l'octroi de prêt obligataires du fiduciaire au profit de FDO ;
- la mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession des titres et des sites dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de dénouement ;
- l'affectation du produit net de réalisation de la Fiducie aux fins d'apurement des créances garanties ;
- la restitution aux constituants des actifs fiduciaires une fois les créances garanties intégralement remboursées.

La Fiducie créée au titre de la présente Convention de Fiducie est constituée par le transfert en 2019 en pleine propriété des titres d'EOLANE LES ULIS, EOLANE MAROC et EOLANE SYSCOM. Sur 2020, le transfert concernera les titres EOLANE TEMARA (lorsque FDO aura acheté la part des minoritaires) ainsi que le transfert des ensembles immobiliers de St AGREVE, DOUARNENEZ et MONTCEAU.

2- Durée

La Convention de Fiducie est entrée en vigueur le 5 août 2019 et demeura en toutes ses stipulations jusqu'à la survenance du premier de l'un des événements indiqués ci-après :

- le remboursement complet et définitif des créances garanties, attesté par les bénéficiaires ;
- la réalisation de la Fiducie et la fin des opérations de répartition du produit du net de réalisation de la Fiducie ;
- la renonciation de l'ensemble des bénéficiaires à la Fiducie par écrit ;
- au plus tard 20 ans après la date de signature de la Convention de Fiducie.

Lorsque les créances garanties auront été entièrement et définitivement remboursées, ce que les bénéficiaires devront avoir notifié au Fiduciaire dans un délai de cinq jours à compter dudit remboursement définitif, et sous réserve du paiement préalable des sommes dues au Fiduciaire, le Fiduciaire restituera sans stipulation de prix la propriété des actifs fiduciaires au constituant, et procédera à toutes formalités qui seraient nécessaires à cet effet, à l'identique de celles réalisées lors de la constitution de la Fiducie.

3- Contrôle

S'agissant d'un contrat de fiducie-sûreté selon lequel FINANCIERE DE L'OMBREE (constituant) donne des actifs en garantie de dettes financières en vue de les récupérer en fin de contrat en l'absence de défaillance, FINANCIERE DE L'OMBREE est réputée conserver le contrôle de la Fiducie. Dès lors, la Fiducie est incluse dans le périmètre de consolidation, consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

III) Informations permettant la comparabilité des comptes

A) Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts

Se reporter aux Faits caractéristiques en page 12.

=

B) Changement comptable

Aucun changement comptable dans l'exercice.

IV) Explications des postes du bilan consolidé

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entité acquéreuse dans l'évaluation en juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

1- Détail du poste Ecart d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
EOLANE COMBREE	17/07/1997	163 324		163 324	163 324		163 324	
EOLANE ANGERS	01/10/1998	289 551		289 551	289 551		289 551	
EOLANE ANGERS	30/06/1999	850 773		850 773	850 773		850 773	
EOLANE MONTCEAU	01/01/2002	737 371		737 371	737 371		737 371	
EOLANE CAEN	31/07/2006	240 980		240 980	240 980		240 980	
NETWORK CON.FIN.	31/07/2010	6 994 662		6 994 662	6 994 662		6 994 662	
EOLANE VAILHAUQ.	31/07/2010	238 261		238 261	238 261		238 261	
EOLANE TEMARA	31/07/2010	30 456		30 456	30 456		30 456	
EOLANE DOUARN.	01/05/2012	22 217		22 217	22 217		22 217	
EOLANE BERLIN	01/07/2012	92 986		92 986	65 090		65 090	27 896
SYSCOM ELECTRON.	18/07/2014	1 207 036		1 207 036	352 052		352 052	854 984
TOTAL		10 867 617		10 867 617	9 984 737		9 984 737	882 880

2- Tests de dépréciation

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à des groupes d'actifs déterminés en fonction du mode de gestion interne et du mode de suivi des activités. Ils sont affectés aux groupes d'actifs correspondant aux entités juridiques.

Les tests de dépréciation effectués à la clôture de l'exercice concluent qu'aucune dépréciation ne s'avère nécessaire.

3- Détail du poste Provisions pour acquisitions de titres

Entité	Date d'acquis.	Provisions pour acq. de titres			Reprises provisions			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
EOLANE LES ULIS	15/07/2009	741 812		741 812	741 812		741 812	
EOLANE SERV. ULIS	15/07/2009	1 016 995		1 016 995	1 016 995		1 016 995	
A TELECOM TECHNO.	31/07/2010	611 793		611 793	611 793		611 793	
EOLANE ARGENT.	31/07/2010	2 445 454		2 445 454	2 445 454		2 445 454	
EOLANE NEUILLY	31/07/2010	1 784 581		1 784 581	1 784 581		1 784 581	
EOLANE St. AGREVE	31/07/2010	2 301 147		2 301 147	2 301 147		2 301 147	
EOLANE VALENCE	31/07/2010	6 451 639		6 451 639	6 451 639		6 451 639	
EOLANE TALLINN	31/05/2012	1 038 098		1 038 098	1 038 098		1 038 098	
EOLANE ENGINEER.	16/07/2014	33 803		33 803	30 143	3 660	33 803	
TOTAL		16 425 322		16 425 322	16 421 662	3 660	16 425 322	

Nature	Ouverture	Variation change	Entrées	Sorties	Autres	Clôture
Frais de recherche et de développement	3 005 793			710 571		2 295 222
Concessions, brevets, droits similaires	8 892 115	5 826	738 192	1 066 242	23 534	8 593 425
Fonds commercial	2 170 593					2 170 593
Immobilisations en cours			62 745			62 745
Immobilisations incorporelles	14 068 501	5 826	800 937	1 776 813	23 534	13 121 985
Terrains	2 941 388	2 398		510 001		2 433 785
Constructions	24 774 786	14 864	130 516	3 440 004	42 310	21 522 472
Installations techn., matériel, outillage	52 744 310	87 283	2 246 536	5 376 080	478 485	50 180 534
Autres immobilisations corporelles	15 986 377	49 447	697 135	3 756 272	22 843	12 999 530
Immobilisations en cours	642 361	39	494 520		-564 584	572 336
Avances et acomptes	402 583	5			-402 588	
Immobilisations corporelles	97 491 805	154 036	3 568 707	13 082 357	-423 534	87 708 657
Titres de participation	3 615 028					3 615 027
Créances rattachées à des participations	72 727	1 105	1 403 628	75 511	5 585	1 407 534
Autres titres immobilisés	46 750		6 000			52 750
Prêts	331 097	414		3 196		328 315
Autres immobilisations financières	798 379	1 801	342 135	90 942	-5 585	1 045 788
Immobilisations financières	4 863 981	3 320	1 751 763	169 649		6 449 414
TOTAL	116 424 287	163 182	6 121 407	15 028 819	-400 000	107 280 056

Les variations de change concernent les entités en monnaie étrangères.

Les autres mouvements concernent des reclassements de poste à poste. L'avance et acompte de 400 000 €uros à l'ouverture dans la SCI JUSTICES ont été imputés sur le prix de levée d'option dans les comptes sociaux et donc en solde de la dette d'emprunt de crédit-bail dans les comptes consolidés.

Sur l'exercice, les cessions sont principalement liées à :

- la vente de l'ensemble immobilier de Valence dont la valeur brute était de 3 950 K€uros ;
- la sortie de l'actif immobilisé du site de Roncq ;
- la sortie de l'actif immobilisé brut de la Cité Historique

L'augmentation des créances rattachées à des participation pour 1 403 628 euros correspond à la créance liée à la cession partielle des titres EOLANE CHINA.

La valeur nette comptable des fonds commerciaux est nulle à l'exception de celui d'EOLANE DOUARNENEZ. Le test de dépréciation, effectué à la clôture de l'exercice, conclut qu'aucune dépréciation ne s'avère nécessaire.

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Frais de recherche et de développement	2 164 414		482 394	710 571		1 936 237
Concessions, brevets, droits similaires	7 430 130	3 825	690 515	988 827		7 135 643
Fonds commercial	1 812 477					1 812 477
Immobilisations en cours						
Immobilisations incorporelles	11 407 021	3 825	1 172 909	1 699 398		10 884 357
Terrains	280 075		12 566			292 641
Constructions	11 897 592	7 760	1 182 886	1 790 140		11 298 098
Installations techn., matériel, outillage	42 466 583	51 765	3 169 054	4 822 644	-38 063	40 826 695
Autres immobilisations corporelles	13 363 124	40 839	1 011 600	3 607 620	38 063	10 846 006
Immobilisations en cours	55 604		29 872	35 604		49 872
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	68 062 978	100 364	5 405 978	10 256 008		63 313 312
Titres de participation	3 615 028			1		3 615 027
Autres titres immobilisés	5 749					5 749
Autres immobilisations financières	45 033			31 477		13 556
Immobilisations financières	3 665 810			31 478		3 634 332
TOTAL	83 135 809	104 189	6 578 887	11 986 884		77 832 001

Les biens mobiliers et immobiliers, pris en location-financement, ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Ces biens sont inclus dans les tableaux précédents aux B) et C).

Entités	Logiciels	Terrains	Constructions	I.T.M.O.I.	Autres imm. corporelles
FINANCIERE DE L'OMBREE	272 026				
EOLANE ANGERS		600 000	4 141 586	267 742	651 279
EOLANE COMBREE		417 935	2 404 091	501 911	58 662
EOLANE RONCQ				713 318	11 336
EOLANE VALENCE					18 717
EOLANE SAINT-AGREVE		12 085	934 755		
EOLANE DOUARNENEZ		185 000	2 490 597		
EOLANE MONTCEAU		678 000	1 920 687		
TOTAL	272 026	1 893 020	11 891 716	1 482 971	739 994

Les dettes financières, correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats, sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 6 637 456 €.

Le retraitement des contrats de location-financement a eu une influence négative sur le résultat d'ensemble consolidé de 2 703 234 €. Ce montant tient compte de l'élimination des plus-values de cession réalisées dans le cadre des cessions-bails.

Tableau des immobilisations financées par des contrats de location-financement :

Immob. incorporelles	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Valeur brute	272 026					272 026
Amortissements	155 385		40 804			196 189
TOTAL	116 641		-			75 837
Terrains	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Valeur brute	1 475 085				417 935	1 893 020
Amortissements			268		253 418	253 686
TOTAL	1 475 085		-		164 517	1 639 334
Constructions	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Valeur brute	9 010 734				2 880 982	11 891 716
Amortissements	3 868 558		395 708		1 885 503	6 149 769
TOTAL	5 142 176		-		995 479	5 741 947
Install. techn., matériel, out.	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Valeur brute	1 482 971					1 482 971
Amortissements	1 482 971					1 482 971
TOTAL			-			
Autres immob. corporelles	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Valeur brute	88 715				651 279	739 994
Amortissements	88 715		1 016		435 539	525 270
TOTAL			-		215 740	214 724

Les mouvements de la colonne « Autres » proviennent des cessions-baîls réalisées par EOLANE COMBREE.

1- Titres de participation non consolidés

Il s'agit uniquement des titres détenus dans EOLANE BANGALORE (100 %), cette filiale n'ayant plus d'activité.

2- Autres titres

Le poste « Créances rattachées à participations » concerne la créance sur la société SGR, associée de l'entité consolidante.

Le poste « Autres titres immobilisés » est constitué de souscriptions diverses jugées non significatives.

Le poste « Autres immobilisations financières » est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements.

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	4 573 636	4 573 636				4 573 636
Créances clients et rattachés	49 141 767	49 141 767			327 430	48 814 337
Clients douteux	2 912 860	2 912 860			2 602 341	310 519
Créances sociales	99 906	99 906				99 906
Créances fiscales	14 146 470	14 146 470				14 146 470
Comptes courants	3					3
Autres débiteurs	12 604 178	12 604 178				12 604 178
TOTAL	83 478 820	83 478 817			2 929 771	80 549 049

Les « Autres débiteurs » contiennent notamment les créances liées aux opérations d'affacturage pour 11 168 K€uros, contre 17 145 K€uros au titre de l'exercice précédent.

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Stocks et en-cours	8 464 490	6 721	4 458 620	7 457 264	5 472 567
Créances clients et comptes rattachés	2 530 583	3 946	586 473	191 231	2 929 771
TOTAL	10 995 073	10 667	5 045 093	7 648 495	8 402 338

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie a été déterminée ainsi :

Nature	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	254 491	354 547
+ Disponibilités	31 704 835	12 938 603
- Concours bancaires courants	2 060 762	3 293 520
TRESORERIE NETTE	29 898 564	9 999 630

Les montants inscrits en charges constatées d'avance ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 11 336 K€uros, divisé en 708 569 titres de 16 €uros.

Le capital est entièrement libéré.

Les cours de change retenus sont les suivants, pour 1 €uro :

Entité - Pays	Devise	Cours clôture 31/12/2019	Cours clôture 31/12/2018	Cours moyen de l'exercice
EOLANE CHINA - Chine	CNY	7,79740	7,83980	7,73388
EOLANE MAROC - Maroc	MAD	10,72870	10,95790	10,76931
EOLANE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT - Chine	CNY	7,79740	7,83980	7,73388
EOLANE TEMARA - Maroc	MAD	10,72870	10,95790	10,76931
IOT SUZHOU - Chine	CNY	7,79740	7,83980	7,73388

Un écart de conversion, issu de la différence entre les cours historiques et le cours de clôture, a été constaté dans les capitaux propres :

Entité - Pays	31/12/2019		31/12/2018	
	Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires
EOLANE CHINA - Chine	246 910	28 178	230 843	
EOLANE MAROC - Maroc	-45 292		-23 659	
EOLANE SUPPLY CHAIN MANAG. - Chir	-36 073	-2 302	-63 970	
EOLANE TEMARA - Maroc	-8 424	-1 487	-735	-129
IOT SUZHOU - Chine	10 720	-20 446	12 768	-23 012
TOTAL	167 841	3 943	155 247	-23 141

Échéances	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	309 113	242 446	66 667	
ORAN	2 662 500		1 335 000	1 327 500
TOTAL	2 971 613	242 446	1 401 667	1 327 500

EOLANE ST AGREVE, EOLANE DOUARNENEZ et EOLANE MONTCEAU ont émis des obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN 5) d'un montant en principal par société de 887 500 €uros.

La date d'échéance est la date la plus proche entre le 1^{er} janvier 2026 ou la date des événements suivants :

- Transfert direct ou indirect de tous les titres de FDO ou Electro Holding
- Transfert de l'intégralité des titres des sociétés du groupe
- Tout changement de contrôle ou la perte par Financière Electro de la majorité des droits patrimoniaux attachés à toute tranche de distribution des titres qu'elle détient, directement ou indirectement, suite à un transfert des titres d'Electro Holding, de FDO ou des sociétés du groupe
- Toute cession de l'ensemble des actifs du groupe

Les obligations ne portent pas intérêt.

A la souscription, seulement 50.14 % de la valeur nominale est libéré, soit un prix de souscription de 445 000 €uros.

Une première partie du nominale de 445 000 €uros est remboursable en numéraire le 31 mars 2023 et le solde est, soit remboursable à la date d'échéance si le seuil d'EBIDTA n'est pas atteint, soit converti en actions de préférence si le seuil est atteint.

La variation des autres fonds propres s'explique comme suit :

Mouvements	Ouverture	Abandon	Augmentat.	Diminution	Autres	Clôture
Avances conditionnées	1 398 870	-750 000		175 709	-164 048	309 113
ORAN			1 335 000		1 327 500	2 662 500
Intérêts courus av. conditionnées	20 860			20 860		
TOTAL	1 419 730		1 335 000	196 569	1 163 452	2 971 613

L'avance remboursable de 750 000 €uros de la Région Pays de la Loire, accordée à la CITE HISTORIQUE, a été abandonnée en 2019. Un produit exceptionnel a été constaté.

Sur les ORAN, le montant de 1 335 000 €uros correspond à la trésorerie encaissée et le montant de 1 327 500 €uros à la prime d'émission des obligations.

Nature	Ouverture	VI	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Litiges	3 647 479		2 385	1 068 049	1 574 304	3 143 609
Garanties données aux clients	226 328			153 000	167 303	212 025
Pertes sur marchés à terme	858 844			1 050 416	845 983	1 063 277
Amendes et pénalités		653 859		233 670	121 560	765 969
Autres provisions pour risques	11 528 958	-653 859	6 949	1 379 596	8 604 560	3 657 084
Provisions pour risques	16 261 609		9 334	3 884 731	11 313 710	8 841 964
Engagements de retraite et assimilés	8 025 462			430 959	461 689	7 994 732
Médailles du travail	181 738			13 320	27 028	168 030
Autres provisions pour charges	101 119		2 120	92 858	102 887	93 210
Provisions pour charges	8 308 319		2 120	537 137	591 604	8 255 972
TOTAL	24 569 928		11 454	4 421 868	11 905 314	17 097 936
Répartition des dotations et reprises :						
Résultat d'exploitation	-	-	-	2 067 416	2 913 517	-
Résultat financier	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	2 354 450	8 991 797	-

• **Autres provisions pour risques**

Elles comprennent notamment 2 078 K€uros au titre des plans de sauvegarde pour l'emploi liés à la fermeture des sites de RONCQ et VAILHAUQUES contre 9 273 K€uros sur l'exercice précédent.

• **Provisions pour engagements de retraite et assimilés**

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1.5 %
- Taux d'actualisation : 1.40 % par an (1.54 % en 2018)
- Espérance de vie : Table de génération INSEE 2015
- Taux de rotation individualisé selon l'âge évoluant de 8,93 à 16 ans à 0,1 à 64 ans

L'âge réel de départ en retraite constaté est situé dans une tranche de 65 à 67 ans au regard des conditions économiques actuelles.

Afin d'exposer une sensibilité des hypothèses actuarielles retenues, une simulation complémentaire a été réalisée et donne les montants d'engagements suivants :

Sensibilisation au taux d'actualisation

Toutes autres hypothèses égales, par ailleurs, en modifiant le taux d'actualisation afin de retenir le taux IBOXX au 31 Décembre 2019 de 0.77 %, le montant des engagements de retraite s'élèverait à 9 412 838 Euros.

1- Preuve d'impôt

Compte tenu de la limitation des créances d'impôts différés au niveau des passifs d'impôts différés, et donc de l'absence d'impôts différés constatés au bilan consolidé depuis 2017, la preuve d'impôt ne présente pas d'intérêt et n'est pas présentée.

2- Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

Nature	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'acquisition de titres	45 633	3 947
Frais d'établissement	226	3 503
Amortissement des fonds commerciaux		1 785
Provisions pour engagements de retraite	2 246 370	2 764 677
Autres provisions temporairement non déductibles	683 169	1 008 264
Cession internes d'immobilisations	47 590	
Contrats de location-financement	293 729	
Ecart IG		107 188
Impôts différés Actif	3 316 717	3 889 364
Provisions et dépréciations internes	105 518	129 763
Ecarts d'évaluation immobiliers	349 842	748 951
Dépréciation des fonds commerciaux	24 086	
Amortissements dérogatoires	2 198	237 215
Limitation des IDA au niveau des IDP	2 652 242	1 408 413
Prise en compte du taux à 28%		159 283
Ecart IG	79	
Contrats de location-financement		1 022 987
Provisions pour impôts	182 752	182 752
Impôts différés Passif	3 316 717	3 889 364
Solde des impôts différés (Actif - Passif)		

L'ensemble des entités françaises, à l'exception des sociétés CITE HISTORIQUE et SCI LES JUSTICES, est membre du groupe intégré fiscalement dont la société tête de groupe est FINANCIERE DE L'OMBREE

Suite à l'avenant du 27 Décembre 2019 relatif à la convention d'intégration fiscale du 04 Février 2010 entre les sociétés FINANCIERE DE L'OMBREE (société mère) et EOLANE MONTCEAU LES MINES, le principe de réallocation des déficits a été supprimé et remplacé par le principe de neutralité.

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	21 976 301		1 077 955	20 898 346
Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 066 904		52 332	1 014 572
Emprunts bancaires périmètre France	26 356 970	70 371	13 623 223	12 663 376
Emprunts bancaires périmètre International	5 013 484	5 013 484		
Emprunts auprès de la région Pays de Loire	1 600 000	400 000	1 200 000	
Emprunts RCF	1 335 537		1 335 537	
Intérêts courus sur emprunts	141 107	141 107		
Concours bancaires courants périmètre France	252 037	252 037		
Concours bancaires courants périmètre Interna.	1 808 725	1 808 725		
Emprunts en crédit-bail immobilier	6 637 456	314 463	1 393 420	4 929 573
Emprunts et dettes financières divers	2 217 294	1 552 011	665 000	283
Avances et acomptes reçus sur commandes	12 959 067	12 959 067		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 052 184	56 052 184		
Dettes fiscales et sociales	33 967 796	27 947 376	6 020 420	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122 619	122 619		
Autres dettes	3 534 044	3 534 044		
TOTAL	175 041 525	110 167 488	25 367 888	39 506 150

Le poste « Emprunts et dettes financières divers » contient notamment des dettes de participation des salariés à hauteur de 64 K€uros (529 K€uros en 2018), le préfinancement du CIR 2015-2016 pour 658 151 €uros et une dette envers l'associé Electro Holding pour 665 K€uros.

Le poste « Autres dettes » contient notamment des dettes auprès des clients et des dettes liées aux opérations d'affacturage.

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Variation change	Augmentat.	Diminution	Autres	Clôture
Emprunts obligataires convertibles	21 976 301					21 976 301
Intérêts courus sur emprunts obligat.	627 378		439 526			1 066 904
Emprunts bancaires périmètre France	25 048 890			115 265		24 933 625
Emprunts bancaires périmètre International	6 048 323	40 178	5 019 283	6 641 955		4 465 829
Emprunt Crédit-vendeur	1 971 000					1 971 000
Emprunts auprès de la Région P.D.L	2 000 000			400 000		1 600 000
Emprunts RCF	1 335 537					1 335 537
Intérêts courus sur emprunts	116 792		24 315			141 107
Concours bancaires courants périmètre France	33 008		219 029			252 037
Concours bancaires courants périmètre Interna.	3 260 512	15 508		1 467 295		1 808 725
Emprunts en crédit-bail immobilier	870 574		6 637 456	470 574	-400 000	6 637 456
Emprunts et dettes financières divers	1 916 697	60 991	766 588	526 982		2 217 294
TOTAL	65 205 012	116 677	13 106 197	9 622 071	-400 000	68 405 815

Les produits constatés d'avance comprennent notamment le solde des subventions d'investissement, dont le montant s'élève à 174 K€uros, contre 352 K€uros au titre de l'exercice précédent.

Mobilisation d'affacturage : 39 054 K€uros

Capital restant dû des dettes financières du groupe garanties :

• par nantissement de titres	47 262 K€uros
• par privilège du prêteur de deniers	262 K€uros
• par gage sur matériel	30 K€uros
• caution de la société mère	281 K€uros

Nantissement de second rang :

Préalablement au transfert des titres nantis dans le Patrimoine Fiduciaire, le constituant FINANCIERE DE L'OMBREE a constitué, conformément aux nantissements actuels, un nantissement de second rang sur les titres nantis au profit des créanciers bancaires nantis pour couvrir l'extension de la maturité des Crédits Sénior 1 et 2 ; étant précisé que les nantissements actuels et les nantissements de 2nd rang seront maintenus pendant la durée de la convention de Fiducie nonobstant le transfert des titres nantis en application de celle-ci.

Les titres nantis concernent les sociétés EOLANE COMBREE, EOLANE DOUARNENEZ, EOLANE NEUILLY-EN-THELLE, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE VALENCE.

Préalablement au transfert des titres d'Eolane Les Ulis dans le Patrimoine Fiduciaire, FDO a constitué un nantissement de second rang sur les titres nantis au profit des Banques Nantissement Fiducie 2 pour couvrir l'extension de la maturité des Crédits 2017 garanti par ledit nantissement. Aux fins de transfert des titres d'Eolane les Ulis nantis dans le Patrimoine Fiduciaire, les Banques Nantissement Fiducie 2 ont autorisé, à la date de la convention fiducie 2, ce transfert, sous réserve de la constitution par le fiduciaire d'un nouveau nantissement de premier rang sur le compte-titre relatif aux titres d'Eolane Les Ulis nantis, étant précisé que le nantissement originel et le nantissement de second rang susvisé seront maintenus pendant toute la durée de la convention de Fiducie, nonobstant le transfert des titres nantis.

V) Explications des postes du compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de composants qui s'élève sur l'exercice à 32 830 649 contre 16 495 122 euros sur l'exercice précédent, apparaît en moins des achats de matières premières et autres approvisionnements afin de donner une vision plus économique, notamment sur le chiffre d'affaires et la marge brute globale du groupe.

Le groupe bénéficie de mesures de financements spécifiques de la part de ses clients.

Nature	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée	-3 996 322	-312 216
Production immobilisée		21 505
Subventions d'exploitation	1 155 978	344 175
Reprises amortissements	1 550	40 154
Reprises dépréciations actif circulant	7 173 984	7 197 188
Reprises provisions risques et charges	2 913 517	2 057 694
Transferts de charges d'exploitation	644 168	741 894
Autres produits	794 733	747 107
TOTAL	8 687 608	10 837 501

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 220K€uros.

1- Charges de personnel

Nature	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	66 776 668	69 657 588
Charges sociales	19 663 346	21 459 718
Personnel intérimaire	10 238 255	10 824 237
Participation des salariés	449 290	542 394
TOTAL	97 127 559	102 483 937

2- Effectif

Nature	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	420	430
Agents de maîtrise et techniciens	759	545
Employés	211	436
Ouvriers	1 360	1 544
TOTAL	2 749	2 955

Nature	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains et pertes de change	581 755	866 182	610 411	1 145 066
Redevances pour brevets, licences	96 071	9 842	95 492	19 790
Pertes sur créances irrécouvrables		148 899		12 708
Divers	116 907	57 955	41 204	16 931
TOTAL	794 733	1 082 878	747 107	1 194 495

Nature	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts des emprunts obligataires		439 748		439 424
Intérêts des emprunts bancaires		625 539		844 562
Intérêts des avances remboursables				14 613
Intérêts des dettes de crédit-bail		17 698		10 599
Intérêts dettes participation des salariés		12 048		34 338
Charges financières liées au factor		825 761		711 927
Intérêts autres créances et dettes financières		3 625	6 024	31 096
Commiss. financement et intérêts bancaires		9 447		9 956
Escomptes	5 502	9 773	3 436	20 969
Gains et pertes de change	15 468	189 182	47 615	124 690
Dividendes	40		40	
Résultat de cessions de V.M.P.				12 820
Amortissements, dépréciations, provisions	31 476			31 477
Transferts de charges financières			346 169	
Autres produits et charges financiers	112 395	476 917	46 251	129 619
TOTAL	164 881	2 609 738	449 535	2 416 090

Nature	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d	6 868 828		3 151 218	
Valeur comptable éléments d'actif cédés		3 990 454		1 881 017
QP de subv. virée au compte de résu	358 264		173 950	
Pénalités et amendes		334 334		67 946
Amortissements, dépréciations, prov	9 585 942	2 658 616	5 036 701	3 850 261
Autres produits et charges exceptionn	1 984 343	11 641 195	1 288 967	6 176 777
TOTAL	18 797 377	18 624 599	9 650 836	11 976 001

Le résultat de base par action est une perte par action.

Selon l'avis OEC n°27, §3, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, car la perte diluée est inférieure à la perte de base, et l'instrument ne peut être considéré comme dilutif.

VI) Autres informations

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. L'OMS a classifié l'épidémie en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Principe de continuité d'exploitation au 31 décembre 2019

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêt des comptes, sont survenus la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement accompagnées d'un fort ralentissement de l'activité du Groupe à compter de mi-mars 2020 avec une reprise progressive fin avril 2020. L'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020 mais n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

La Société et le Groupe dont elle fait partie, ont procédé à une mise à jour de leurs prévisions de trésorerie pour l'année 2020 en intégrant ce nouveau contexte, au mieux des informations disponibles à date, sur la base d'hypothèses portant notamment sur la durée de l'arrêt d'activité, la prise en compte des différentes mesures d'accompagnement du Gouvernement dont le Groupe a demandé à bénéficier, et le report de certaines échéances significatives (URSSAF et Retraite).

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêt des comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée.

• EOLANE MONTCEAU

Mardi 28 janvier 2020, le Président Directeur Général du Groupe EOLANE Monsieur Henri JUIN, a annoncé aux salariés sa volonté de vendre le site de Montceau-les-Mines dans un délai de six mois.

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont, soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

Afin d'éviter la divulgation d'une information à caractère confidentiel, cette rubrique ne sera pas servie.

Nature	Résultat	Capital et réserves	TOTAL
Cumul des comptes sociaux	24 045 595	-2 200 897	21 844 698
Écart de conversion		299 116	299 116
Impôts différés - Limitation IDA au niveau IDP	-1 243 829	-1 408 413	-2 652 242
Impôts différés - Prise en compte du taux à 28%	159 283	-159 283	
Impôts différés sur décalages temporaires	-325 093	1 008 263	683 170
Impôts différés sur provision retraite	-518 307	2 764 677	2 246 370
Retraitement frais d'acquisition de titres		244 247	244 247
Amortiss. dérogatoires frais d'acq. de titres	11 465	697 870	709 335
ID sur retraitement	41 686	-240 300	-198 614
Élimination des dividendes	-4 683 810	4 683 810	
Écart de conversion sur élim. Dividendes		58 233	58 233
Élim. profits sur cessions d'immobilisations	-169 964	-44 611	-214 575
ID sur retraitement	47 590		47 590
Élimin. dépréciations internes de titres	-3 016 059	26 962 850	23 946 791
Élimin. dépréciations internes de créances	-11 740 656	33 323 300	21 582 644
ID sur retraitement	24 244	-129 763	-105 518
Élimin. dépréciations internes sur obligations	3 011 056	7 339 546	10 350 602
Provision pour impôts		182 752	182 752
ID sur retraitement		-182 752	-182 752
Retraitement frais d'établissement	5 474	-10 525	-5 051
ID sur retraitement	-3 276	3 503	226
Retraitement écarts de conversion	-25 386	75 840	50 454
Amortiss. dérogatoires sur actif immobilisé	-690 216	698 067	7 851
ID sur retraitement	235 016	-237 215	-2 198
Retraitement contrats location-financement	-4 248 604	5 863 329	1 614 725
ID sur retraitement	1 566 817	-2 018 940	-452 123
ID sur élimination fiscalisation terrain	-56 297	301 321	245 024
ID sur décalage déduction redevances	-173 712	929 764	756 052
Amort. Dérogatoires décalage redevances	228 655	682 861	911 516
ID sur retraitement	-20 093	-235 132	-255 224
Comptabilisation des écarts d'évaluation	-925 640	2 175 075	1 249 435
ID sur retraitement	399 109	-748 951	-349 842
Correction des fonds commerciaux	86 021	-578 508	-492 487
ID sur retraitement	-24 086		-24 086
Amortissements des fonds commerciaux	5 184	-1 152 477	-1 147 293
ID sur retraitement	-1 785	1 785	0
Élimination mali de fusion		-5 106 013	-5 106 013
Rapprochement des intra-groupes	345 651	-385 431	-39 780
ID sur retraitement	-107 267	107 188	-79
Élimination dette fictive IS ex-intégration fisc		113 527	113 527
Annulation résultat FIDUCIE	-9 551 951	14 468 493	4 916 542
Comptes sociaux retraités	-7 313 185	88 146 207	80 833 022
- Valeur des titres sous-pallier Chine	-	1 168 147	1 168 147
Intérêts minoritaires	673 871	732 612	1 406 483
Part du groupe avant élimination	-7 987 056	86 245 448	78 258 392
- Valeur des titres	-	70 971 895	70 971 895
+ Ecart d'acquisition	-	-5 557 705	-5 557 705
- Amortissement des écarts d'acquisition	-3 660	-6 436 925	-6 440 585
+ Variation de périmètre	-801 365	801 365	
Part du groupe	-8 784 761	16 954 138	8 169 377
TOTAL	-8 110 890	17 686 750	9 575 860

FINANCIERE DE L'OMBREE
Société par actions simplifiée au capital de 11.336.464 euros
Siège social : 8 boulevard Charles Détriché – 49000 Angers
413 101 957 RCS Angers
La « Société »

**RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
PRESENTE PAR LE DIRECTOIRE AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUILLET 2020**

Cher Associé Unique,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons établi le présent rapport pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe, arrêtés au 30 avril 2020.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

Les chiffres de l'exercice écoulé vous sont présentés ci-après et sont comparés avec l'exercice précédent.

Notre chiffre d'affaires a progressé par rapport à l'exercice précédent passant de 19.798.968 € à 22.753.433 € au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

La Société est la société consolidante du périmètre de consolidation comprenant 28 entités, par intégration globale dont la liste est annexée aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice s'est élevé à 350.349.757 € contre 361.551.096 € lors de l'exercice précédent, soit en légère diminution.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 1999, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale au sein du Groupe éolane dont la Société agit en qualité de tête de Groupe.

Les sociétés intégrées (fiscalement) dans le Groupe sont les sociétés EOLANE COMBREE, EOLANE ANGERS, EOLANE RONCQ, EOLANE MONTCEAU, EOLANE CAEN, EOLANE LES ULIS, EOLANE SAINT AGREVE, EOLANE VALENCE, EOLANE NEUILLY EN THELLE, EOLANE ARGENTUEIL, DIRLANE, EOLANE VAILHAUQUES, EOLANE DOUARNENEZ, NANOLANE, EOLANE ENGINEERING.

Suite à l'avenant du 27 décembre 2019, à effet au 1^{er} janvier 2019, relatif à la convention d'intégration fiscale du 4 Février 2010 conclu entre la Société et ses filiales intégrées, le principe de réallocation des déficits a été supprimé et remplacé par le principe de neutralité.

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2019, la Société a conclu une convention de fiducie sureté-gestion avec notamment, la Société (Constituant) et la société SOLUTIONS FIDUCIE (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la Société. Suite à la création de cette deuxième fiducie, les titres de plusieurs filiales (EOLANE LES ULIS, EOLANE MAROC, EOLANE SYSCOM et EOLANE TEMARA), figurant au bilan de la Société, ont été transférés à SOLUTIONS FIDUCIE.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Société et Groupe

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, nous vous signalons la cession en cours de la filiale EOLANE LES ULIS à HEMERIA INVEST. Le contrat de cession de l'intégralité des actions a été signé le 9 juillet 2019, sous les conditions suspensives usuelles, la date de réalisation définitive étant fixée au 31 juillet 2020, date d'effet à 00h00 le 1^{er} août.

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public. Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus. L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Principe de continuité d'exploitation au 31 décembre 2019

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêt des comptes, sont survenus la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement ayant provoquées un fort ralentissement de l'activité du Groupe à compter de mi-mars 2020 avec une reprise progressive fin avril 2020. L'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020 mais n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

La Société et le Groupe dont elle fait partie (et dont elle est consolidante), ont procédé à une mise à jour de leurs prévisions de trésorerie pour l'année 2020 en intégrant ce nouveau contexte, au mieux des informations disponibles à date, sur la base d'hypothèses portant notamment sur la durée de l'arrêt d'activité, la prise en compte des différentes mesures d'accompagnement du Gouvernement dont le Groupe a demandé à bénéficier, et le report de certaines échéances significatives (URSSAF et Retraite).

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêt des comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée.

Il est prévu, à compter du 24 juillet 2020, l'approbation et la constatation de la réalisation définitive de la fusion-absorption simplifiée par la Société de ses filiales à 100% listées ci-après : NANOLANE, DIRLANE, EOLANE ENGINEERING, EOLANE ARGENTEUIL et EOLANE CAEN.

La dissolution par anticipation de SCI LES JUSTICES et sa mise en liquidation amiable est envisagée en 2020 lors des prochaines assemblées générales. La liquidation sera soumise au régime défini par les articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe développe une activité de recherche et de développement. Dans le cadre de ces travaux, le Groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche d'un montant global de 489.411 €.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'activité est prévue stable en 2020 avec une priorité donnée à l'amélioration de la rentabilité.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont annexées aux présentes les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt de moins de trois ans à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

Filiales et participations

Prises de participations ou prises de contrôles

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons dans le présent rapport que la Société n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société au cours de l'exercice écoulé.

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau en page 15 des états financiers de la Société des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Examen des résultats économiques et financiers de la Société – Situation financière

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels de la Société que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 22.753.433 € contre 19.798.968 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 374.892 € contre 1.282.233 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 16.175.072 € contre 13.846.484 € pour l'exercice précédent.

Il convient de préciser que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 293.548 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 375.892 € contre 424.029 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.337.992 € contre 5.426.756 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.101.825 € contre 2.859.065 € pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 70 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 533.363 € contre 508.718 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 2.350 € contre 22 € euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 24.526.493 € contre 23.065.073 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1.398.168 € contre -1.983.872 € lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 7.180.950 € (contre -15.533.066 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 5.782.782 € contre -17.516.937 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de -2.288.996 € contre -1.510.013 € pour l'exercice précédent, d'un impôt sur les sociétés de -1.844.338 € contre 3.026.344 € pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 5.338.124 € contre une perte de 22.053.294 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 78.838.748 € contre 76.239.178 € pour l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Résultat :

Les résultats de l'exercice écoulé vous ont été présentés ci-avant.

Après des exercices se soldant par des pertes, le résultat de l'exercice clos est un bénéfice de 5.338.124 € constitué de :

- d'une perte d'exploitation de 1.398.168 € en réduction par rapport à l'année dernière ;
- d'un résultat financier positif de 7.180.950 € contre un résultat déficitaire important lors de l'exercice précédent ;
- d'un résultat exceptionnel déficitaire de -2.288.966 € par rapport au résultat exceptionnel déjà déficitaire lors de l'exercice précédent (provenant cette fois-ci de charges exceptionnelles sur opérations en capital) ;
- d'un d'IS de -1.844.338 € contre 3.026.344 euros lors de l'exercice précédent (résultant de l'intégration fiscale).

Situation financière :

Le total des dettes de la Société s'élève à 105.371.316 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.338.124 € euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en totalité au report à nouveau.

Le poste « report à nouveau » serait porté de -44.939.606 € à -39.601.482 €.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social. Pour rappel, au titre de l'article L. 225-148 du Code de commerce, l'Associé Unique de la Société a décidé de poursuivre son activité.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23.257 euros, et l'impact sur l'imposition associé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, sont communiqués les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

Comptes consolidés du Groupe

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 et L. 233-26 du Code de Commerce, il vous est présenté, au sein du présent rapport de gestion, le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Le chiffre d'affaires net consolidé réalisé par le Groupe contrôlé par la Société s'est élevé à 350.349.757 € contre 361.551.096 € lors de l'exercice précédent.

L'exercice se traduit par une perte nette comptable consolidée – part Groupe – de -8.784.761 € contre une perte plus importante de -9.539.457 € au titre de l'exercice précédent, après décompte des principales opérations et sommes suivantes :

- Chiffre d'affaires net : 350.349.757 €
- Produits d'exploitation : 8.867.608 €
- Charges d'exploitation : -363.841.820 €
- Résultat financier : -2.444.857 €
- Résultat exceptionnel : 172.778 €
- Impôts dus sur les sociétés : 1.038.016 €

Fiducie 2 :

Une convention de fiducie sûreté-gestion a été conclue le 25 juillet 2019 entre, notamment, la Société (en qualité de Constituant) et SOLUTIONS FIDUCIE (en qualité de Fiduciaire).

La Fiducie 2 constituée aux termes de cette convention de fiducie a pour objet :

- la garantie et sûreté du remboursement des créances garanties, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030 et 2372-1 à 2372-5 du Code Civil ;
- la gestion des actifs fiduciaires, en ce inclus notamment la gestion des fruits et produits générés par les titres transférés dans le patrimoine fiduciaire, le recouvrement et la gestion des sommes dues par les sociétés du groupe exploitant les sites au titres des baux ;
- la circulation au sein du patrimoine fiduciaire des sommes sous gestion à travers la mise en place de prêts intra-groupes entre le Fiduciaire et les Filiales ;
- la circulation en dehors du patrimoine fiduciaire des sommes sous-gestion à travers l'octroi de prêt obligataires du Fiduciaire au profit de la Société ;
- la mise en œuvre dans l'intérêt commun du Constituant et des Bénéficiaires du processus de cession des titres et des sites dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de dénouement ;
- l'affectation du produit net de réalisation de la Fiducie 2 aux fins d'apurement des créances garanties
- la restitution aux constituants des actifs fiduciaires une fois les créances garanties intégralement remboursées.

La Fiducie 2 créée au titre de cette convention de fiducie est constituée par le transfert en 2019 en pleine propriété des titres d'EOLANE LES ULIS, EOLANE MAROC et EOLANE SYSCOM au sein du patrimoine fiduciaire.

Sur 2020, le transfert concernera les titres EOLANE TEMARA (lorsque la Société aura acheté la part des minoritaires) ainsi que le transfert des ensembles immobiliers d'EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE DOUARNENEZ et EOLANE MONTCEAU.

La Fiducie 2 est entrée en vigueur le 5 août 2019 et demeure en toutes ses stipulations jusqu'à la survenance du premier de l'un des événements indiqués ci-après :

- le remboursement complet et définitif des créances garanties, attesté par les Bénéficiaires ;
- la réalisation de la Fiducie et la fin des opérations de répartition du produit du net de réalisation de la Fiducie ;
- la renonciation de l'ensemble des bénéficiaires à la Fiducie par écrit ;
- au plus tard 20 ans après la date de signature de la Convention de Fiducie.

Lorsque les créances garanties auront été entièrement et définitivement remboursées, ce que les Bénéficiaires devront avoir notifié au Fiduciaire dans un délai de cinq jours à compter dudit remboursement définitif, et sous réserve du paiement préalable des sommes dues au Fiduciaire, le Fiduciaire restituera sans stipulation de prix la propriété des actifs fiduciaires au Constituant, et procédera à toutes formalités qui seraient nécessaires à cet effet, à l'identique de celles réalisées lors de la constitution de la Fiducie.

S'agissant d'un contrat de fiducie-sûreté selon lequel FINANCIERE DE L'OMBREE (Constituant) donne des actifs en garantie de dettes financières en vue de les récupérer en fin de contrat en l'absence de défaillance, la Société, FINANCIERE DE L'OMBREE est réputée conserver le contrôle de la Fiducie. Dès lors, la Fiducie est incluse dans le périmètre de consolidation, consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Fiducie 1 :

Pour rappel, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juillet 2017, la Société (Constituant) a conclu une première convention de fiducie sûreté-gestion avec notamment SOLUTIONS FIDUCIE (Fiduciaire), en garantie du remboursement de diverses sommes mises à disposition de la Société. Suite à la création de cette Fiducie 1, les titres des filiales suivantes, figurant au bilan de la Société ont été transférés à SOLUTIONS FIDUCIE : EOLANE DOUARNENEZ, EOLANE COMBREE, EOLANE NEUILLY-EN-THELLE, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE TALLIN, EOLANE VALENCE et SCI LES JUSTICES.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a continué à animer ses diverses filiales dans le cadre de la gestion du Groupe dont elle assure le contrôle.

L'activité des filiales appelle les commentaires suivants concernant certaines d'entre elles :

EOLANE CHINA :

En 2019, la Société a cédé 6 % des titres d'EOLANE CHINA pour 1.403.628 €.

Il a été constaté une charge exceptionnelle de 801.368 € correspondant à la sortie de fonds propres du sous-groupe EOLANE CHINA.

Cette cession a généré une plus-value dans les comptes consolidés de 602.260 €.

EOLANE MONTCEAU :

Le 28 janvier 2020, le Président du Groupe éolane (Président du Directoire de la Société) Monsieur Henri JUIN, a annoncé aux salariés sa volonté de vendre le site de Montceau-les-Mines dans un délai de six mois environ.

EOLANE RONCQ :

La provision, relative au plan de sauvegarde pour l'emploi constitué en 2017 pour 8.706.963 €, a été reprise et utilisée pour 5.598.862 € au cours de l'exercice.

Une provision pour remise en état des locaux a été constituée au 31 décembre 2019 pour un montant de 399.000 €.

Cette filiale a cessé son activité au 31 mars 2019.

EOLANE VAILHAUQUES :

Suite à l'annonce de la fermeture du site de Vailhauquès, prévue en novembre 2018, un plan de sauvegarde pour l'emploi a été mis en place. Ce dernier fait l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 100.000 € au 31 décembre 2019.

EOLANE ANGERS :

Le 23 octobre 2019, la filiale SCI LES JUSTICES a levé, par anticipation, l'option d'achat de son crédit-bail immobilier. Il s'agit d'un ensemble immobilier qui est donné en location à EOLANE ANGERS.

Le 20 décembre 2019, SCI LES JUSTICES a cédé à ALTER ECO (SEM) un ensemble immobilier pour une valeur de 3.835.000 €. Concomitant à cet acte, un bail a été signé entre ALTER ECO et EOLANE ANGERS pour la location de ce même ensemble immobilier.

La société ALTER ECO a donc proposé le portage de cet investissement, avec mise à disposition des locaux au profit de la société EOLANE ANGERS, par bail commercial d'une durée ferme de dix (10) années, avec un loyer calculé sur la base de 11,50 % du montant de l'investissement estimé à 2.400.000 euros HT.

La plus-value de cession de 3.255.352 € a été neutralisée et le plan d'amortissement initial a été maintenu.

EOLANE COMBREE :

Le 20 décembre 2019, EOLANE COMBREE a cédé à ALTER ECO (SEM) un ensemble immobilier pour une valeur de 2.232.250 €. Concomitant à cet acte, un bail a été signé entre ALTER ECO et EOLANE COMBREE pour la location de ce même ensemble immobilier.

La société ALTER ECO a donc proposé le portage de cet investissement, avec mise à disposition des locaux au profit de la société EOLANE COMBREE, par bail commercial d'une durée ferme de dix (10) années, avec un loyer calculé sur la base de 11,50 % du montant de l'investissement estimé à 2.400.000 euros HT.

La plus-value de cession de 1.436.163 € a été neutralisée et le plan d'amortissement initial a été maintenu.

Conventions réglementées

Nous vous informons, pour mention au registre des décisions de l'associé unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, des éventuelles nouvelles conventions réglementées qui auraient été conclues (ou renouvelées) le cas échéant au cours de l'exercice clos.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions.

Situation des mandats des représentants légaux et des commissaires aux comptes de la Société

Il convient d'indiquer que les mandats du commissaire aux comptes titulaire DELOITTE & ASSOCIES et de son suppléant BEAS arrivent à expiration en 2020 à l'issue des décisions de l'Associé Unique approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ainsi, seul le renouvellement du commissaire aux comptes titulaire DELOITTE & ASSOCIES vous sera proposé pour une durée de six exercices, ce mandat expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique (ou de la collectivité des associés le cas échéant) appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aucun autre mandat de mandataire social ou de commissaire aux comptes ne vient à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président et aux membres du Directoire quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes (annuels de la Société et consolidés) duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

Fait à Angers, le 30 avril 2020.



Président du Directoire
Monsieur Henri JUIN

ANNEXE 1

	1 à 30	31 à 60 jours tranches de retard de	1 à 90 jours	91	Total (1
Nombre de factures concernées	58	13	7	85	163
	-125 954	292 609	211 050	5 542 415	5 929 120
					16 175 072
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (H.T)	-0.6%	1.5%	1,1%	28,6%	30.5%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice			<i>NON APPLICABLE</i>		

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées

Nombre de factures exclues	<i>NON APPLICABLE</i>
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>

Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de	article L 441-6 ou article L 441-3 d 60 JOURS
--	--

	1 à 30	31 à 60	1 à 90	91	Total
total des factures concernées	19		6	224	256
	-2 748 229	229 237	394 961	11 764 240	9 640 208
					<i>NON APPLICABLE</i>
du chiffre d'affaires					22 751 959
l'exercice du chiffre d'affaires de	-10,1%	0,8%	1,4%	43,1%	35,3%

HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>
------------	-----------------------

e	60 JOURS
---	----------

